ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SG/N/6/TUR/27

17 juin 2020

(20-4282)

Comité des sauvegardes

Original: anglais

NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE ET DES RAISONS DE CETTE ACTION

TURQUIE

Copeaux de polyéthylène téréphtalate

La communication ci-après, datée du 16 juin 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Turquie.

La République de Turquie présente au Comité des sauvegardes une notification, au titre de l'article 12:1 a) de l'Accord sur les sauvegardes, de l'ouverture d'une enquête en matière de sauvegardes concernant les importations de copeaux de polyéthylène téréphtalate (PET).

1. Date à laquelle l'enquête a été ouverte

L'enquête a été ouverte le 11 juin 2020. Le communiqué y relatif, portant le numéro 2020/5, a été publié au Journal officiel à la même date.

2. Produit visé par l'enquête

Les produits faisant l'objet de l'enquête sont ci-après dénommés "copeaux de polyéthylène téréphtalate (PET)".

Les copeaux de polyéthylène téréphtalate sont classés actuellement sous le numéro de code 3907.69.00.00.00 du tarif douanier de la Turquie.

3. Raisons pour lesquelles l'enquête a été ouverte

L'enquête a été ouverte après l'évaluation d'une demande de sauvegarde présentée par la branche de production nationale et sur la base des éléments de preuve et des renseignements contenus dans cette demande.

Les renseignements actuellement disponibles indiquent que les importations de copeaux de PET ont connu une augmentation en termes absolus et relatifs.

Au cours de la période considérée, certains indicateurs économiques du producteur du produit similaire, comme les stocks, l'utilisation des capacités et la rentabilité, ont connu une tendance négative. Dans l'ensemble, les renseignements actuellement disponibles montrent une détérioration de la situation de la branche de production nationale.

Le résumé non confidentiel de la demande est disponible à l'adresse Internet suivante:

https://ticaret.gov.tr/ithalat/ticaret-politikasi-savunma-araclari/korunma-onlemleri/sorusturmalar

4. Autres renseignements

Les parties intéressées peuvent télécharger les questionnaires relatifs à l'enquête depuis la page de l'enquête, à l'adresse suivante: https://ticaret.gov.tr/ithalat/ticaret-politikasi-savunma-araclari/korunma-onlemleri/sorusturmalar.

Les parties intéressées sont tenues de remplir les questionnaires dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de publication du communiqué et de le transmettre à la Direction générale. Elles pourront solliciter l'assistance technique de l'autorité chargée de l'enquête pour remplir les questionnaires.

Les sociétés et institutions établies en Turquie enverront les questionnaires et leurs vues officielles en utilisant leur adresse électronique enregistrée (KEP) officielle, à l'adresse électronique enregistrée (KEP) du Ministère.

Adresse électronique: ekonomi@hs01.kep.tr.

Les éventuelles parties intéressées, comme des sociétés, institutions et établissements à l'étranger, devront envoyer leurs réponses aux questionnaires et leurs vues officielles à l'adresse électronique du Ministère indiquée ci-dessous.

Adresse électronique de la Direction générale: korunma@ticaret.gov.tr.

Les parties intéressées pourront demander, dans le formulaire de demande, à être entendues par l'autorité chargée de l'enquête. La date et le lieu de l'audition ainsi que d'autres renseignements en rapport avec l'enquête seront également communiqués à l'adresse Internet indiquée au point 3.

Toute correspondance avec l'autorité chargée de l'enquête doit être adressée à:

Ministry of Trade
Directorate General for Imports, Department of Safeguards
Söğütözü Mah. 2176. Sk. No: 63 06530 Çankaya/Ankara/TURQUIE
Tél.: +90 312 204 99 42
Fax: +90 312 204 86 33
Adresse électronique: korunma@ticaret.gov.tr